

Reprographe

Le reprographe organise le travail d'impression, effectue la programmation des machines et réalise l'impression des documents.

Le métier

Le reprographe a une autonomie variable en fonction de sa maîtrise du métier. Il travaille en atelier, et a des horaires réguliers pouvant comporter des dépassements occasionnels. Il doit respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Les activités

- Organiser la production
- Recevoir et analyser les maquettes
- Programmer un copieur ou une machine
- Effectuer la maintenance du matériel
- Archiver, numériser en P.D.F., sur C.D.

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'agent de maîtrise, ou d'adjoint technique 1^{ère} classe, mais peut être réalisé sans concours.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME